



resiliation contrat apres delai legal

Par **BALOCCHI**, le **20/11/2010** à **22:42**

Dans une foire, nous avons été dupés par des commerciaux peu scrupuleux. Après des renseignements pris auprès de professionnels et d'amis nous avons découvert des arguments mensongers pour nous faire signer mais malheureusement trop tard. (bien que tout achat dans les foires n'ont pas de délais de retractation, uniquement les offres de crédit) A ce jour, j'ai placé mon dossier chez un juge mais la société commerciale me poursuit et veut que je règle la totalité de la somme sous huitaine avec des pénalités de retard. Quels sont mes recours? merci

Par **Domil**, le **20/11/2010** à **22:55**

[citation]j'ai placé mon dossier chez un juge [/citation]

C'est à dire ?

[citation]mais la société commerciale me poursuit[/citation]

Elle vous assigne ?

Par **BALOCCHI**, le **21/11/2010** à **15:38**

J'ai pris rendez vous avec un avocat, il étudie mon dossier et a fait un courrier en recommande à la société qui n'accepte pas la résiliation du contrat alors que les arguments écrits sur le contrat sont erronés dans le seul but de nous faire signer. La société commerciale par le biais de leur propre avocat nous impose le règlement de l'achat plus la majoration due aux frais de justice et les pénalités de retard. A ce jour notre avocat doit se mettre en rapport avec son confrère pour étudier notre cas. Il nous a demandé de ne pas intervenir mais je suis de nature anxieuse et je crains de ne pas aboutir à une solution à l'amiable. Existe-t-il des recours? Est-ce de la publicité mensongère ou peut-on qualifier leur méthode de vol ou d'escroquerie.